



L'OFFRE ÉDUCATIVE AU PRIMAIRE DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ENJEUX ET DÉFIS DANS LA RÉGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

(Étapes de traitement de l'article)

Date de soumission : 13 - 02 - 2025 / Date de retour d'instruction : 08 - 03 - 2025 / Date de publication : 23 - 04 - 2025

Hippolyte BADO

Université Norbert Zongo - Sciences de l'éducation, politiques éducatives

✉ badohippo@gmail.com

&

Mangawindin Guy Romuald OUÉDRAOGO

École Normale Supérieure - Laboratoire de psychopédagogie, andragogie, mesure et évaluation

✉ om.guyromuald@yahoo.fr

Résumé : Cette étude analyse dans un contexte de la gestion de l'éducation par les collectivités territoriales, les entraves à la réalisation de la scolarisation primaire universelle au sein de la région de la Boucle du Mouhoun. La méthodologie de recherche a consisté à faire une revue de la littérature, à collecter des données sur le budget et les infrastructures scolaires construites par cinq (05) collectivités territoriales et à réaliser des entretiens auprès de responsables de collectivités territoriales ainsi que des acteurs clés en matière de planification de l'éducation. Les résultats ont montré que dans une collectivité territoriale, la connaissance et la prise en compte des enjeux de l'éducation sont déterminantes pour le développement de l'offre éducative en vue de la scolarisation primaire universelle. Toutefois, l'action de certains groupes de pression, les urgences conjoncturelles, les considérations politiciennes peuvent être des obstacles aux investissements d'une collectivité territoriale au profit de l'éducation.

Mot clés : décentralisation, enjeux, collectivité, offre, scolarisation.

THE EDUCATIONAL OFFER AT THE PRIMARY LEVEL IN LOCAL AUTHORITIES : ISSUES AND CHALLENGES IN THE BOUCLE DU MOUHOUN REGION

Abstract: This study analyzes, in the context of the management of education by local authorities, the obstacles to the achievement of universal primary schooling in the Boucle of Mouhoun region. The research methodology consisted of a literature review, collecting data on the budget and school infrastructure built by five (05) local authorities and conducting interviews with local government officials as well as key

actors in educational planning. The results showed that in a local authority, knowledge and consideration of the challenges of education are decisive for the development of the educational offer with a view to universal primary schooling. However, the action of certain pressure groups, short-term emergencies and political considerations can be obstacles to a local authority's investments.

Keywords: decentralization, issues, community, supply, schooling.

Introduction

Depuis l'accession du Burkina Faso à l'indépendance en 1960, la démocratisation de l'accès à l'éducation scolaire, a toujours été au cœur des politiques publiques. Le pays a engagé des réformes avec pour principale politique selon A. KABORE (2013, p.71) « l'éducation universelle ». Cet élargissement est nourri selon ses travaux par la certitude déjà présente au cours de la période coloniale « qu'il n'y a pas d'avenir économique, d'avenir tout court, sans tenir compte des 90% de la population rurale ». C'est d'ailleurs par le développement de son capital humain que chaque pays peut amorcer un véritable développement économique et social. Les pays d'Afrique en sont conscients, et pour K. CAMARA (2015, p.170) pour que « l'Afrique reste maîtresse de son destin, elle doit construire une société de l'intelligence et du savoir, comme ont su le faire des pays du Sud-Est asiatique ou de l'Asie de l'Est à partir des années 1980-1990 ».

C'est dans cette optique que le Burkina s'est engagé à offrir à sa population une éducation de qualité. Pour ce faire, le pays a ratifié et est partie prenante de plusieurs déclarations et engagements au plan international en faveur de l'accès à une éducation de qualité. Au nombre de ces déclarations et engagements on peut retenir la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948 qui en son article 26 garantit à toute personne le droit à l'éducation et fait de l'enseignement élémentaire, une obligation. En plus, nous avons les déclarations de Jomtien en 1990 et de Dakar en 2000 portant sur l'Éducation pour tous. De même, on peut retenir l'engagement du pays en faveur des Objectifs du Développement Durable (ODD) 2015-2030 qui entendent, à travers l'objectif n°4, assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Au niveau national, le pays a légiféré en faveur de l'accès à tous à une éducation de qualité. Dans la constitution du 02 juin 1991, le Burkina Faso reconnaît le droit à l'éducation pour tous. La loi 013/2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation fait de celle-ci une priorité nationale. Ce caractère prioritaire de l'éducation et ce droit reconnu pour tous les enfants vivants au Burkina Faso exigent de l'État l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'éducation à tous les niveaux et plus précisément au niveau de l'éducation de base qui constitue la partie obligatoire



du système éducatif burkinabé. Pour ce faire, des plans éducatifs ont été mis en œuvre. Parmi ces plans on peut énumérer, le Plan décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB) 2001-2010, le Programme de Développement stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) 2012-2021, le Plan stratégique de Développement de l'Éducation de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS) 2021-2025, le Plan sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) 2017-2030. A travers ces documents de planification stratégique, le ministère en charge de l'éducation nationale entend accélérer le développement de l'offre éducative et réduire les inégalités de toutes sortes. De façon précise, pour l'enseignement primaire, le pays s'emploie à accroître le réseau scolaire du primaire pour permettre à tous d'accéder à l'éducation. Pour le cas spécifique du PDSEB, l'un des objectifs concernant l'enseignement primaire est de réaliser la scolarisation primaire universelle en 2020/2021. L'atteinte des objectifs engage plusieurs parties prenantes dont les collectivités territoriales.

Les actions de développement du système éducatif ont toujours été l'apanage de l'État, de certaines confessions religieuses, du secteur privé, des partenaires et associations de développement. Mais à partir des années 90, un nouvel acteur est entré en jeu : la collectivité territoriale issue des textes de la politique de décentralisation. En effet, concernant le secteur de l'éducation, la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales précise que la région participe à la prise en charge du développement de l'enseignement primaire. La commune urbaine ainsi que la commune rurale reçoivent également les compétences pour la prise en charge du développement de l'enseignement primaire cela, par la construction ou l'acquisition et la gestion des écoles primaires.

Pour permettre à ces dernières de jouer leur rôle, l'État leur a transféré des compétences et des ressources de l'éducation. Celles-ci doivent assurer le développement de l'offre éducative conformément aux objectifs fixés. Du reste, en réalisant ce transfert, l'État entend selon la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du ministère en charge de l'éducation nationale (2018, p.4) « atteindre la scolarisation primaire universelle ».

A la fin de la mise en œuvre du PDSEB en 2021, on enregistre toujours un déficit en scolarisation. De façon précise, pour la même période, les données statistiques du ministère en charge de l'éducation nationale montrent que dans l'enseignement primaire, le pays a atteint un Taux brut d'Admission (TBA) de 97,3% pour une cible du PDSEB de 110% et un Taux brut de Scolarisation (TBS) de 86,1% pour une cible du PDSEB de 106,3%. La comparaison de ces indicateurs par région du pays révèle que la région de la Boucle du Mouhoun fait partie de celles qui accueillent moins d'enfants en première année du primaire. Avec un TBA de 88,0%, la région est classée au 11^e rang national sur les 13 régions que compte le pays. Le TBS au niveau de la région de

la Boucle du Mouhoun est de l'ordre de 80,7% classant la région au 10^e rang national sur les 13 régions. Le Taux d'Achèvement au Primaire (TAP), indicateur choisi pour mesurer l'atteinte de la scolarisation primaire universelle est également en deçà de l'objectif. Pour une cible PDSEB de 100% en 2020/2021, le TAP est selon l'annuaire statistique de l'enseignement primaire de 58,6% pour la région de la Boucle du Mouhoun et de 62,4% pour l'ensemble du pays. De même, la répartition en pourcentage par statut scolaire montre selon les données de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie du Burkina Faso (2022, p.83) que dans la région de la Boucle du Mouhoun, « 47,5% des enfants ayant un âge compris entre 6 et 11 ans n'ont jamais fréquenté ; 11,7% ont été déscolarisés et 40,8% sont scolarisés ». Au niveau national, selon la même source, cette situation est respectivement « de 42,0% ; 12,3% et 45,7% ». Dans le cadre de l'élaboration du PSDEBS, l'analyse diagnostique menée à la fin de la mise en œuvre du PDSEB, reconnaît de façon globale la faiblesse de l'offre éducative. Pour relever le défi de la réalisation de la scolarisation universelle inclusive soutenue par une stratégie de maintien, favorable au genre, le PSDEBS recommande de « poursuivre les constructions d'infrastructures éducatives dans les ordres d'enseignement en déficit ».

Malgré le rôle de développement de l'offre éducative conféré aux collectivités territoriales, on a une persistance du déficit en salles de classe au primaire. Pour comprendre cette situation à travers la région de la Boucle du Mouhoun, la présente étude tente d'analyser dans un contexte de la gestion de l'éducation par les collectivités territoriales, les entraves au développement de l'offre éducative au primaire en prélude à la scolarisation primaire universelle. A cette fin, la question principale de recherche est la suivante : quelles sont les causes du déficit en scolarisation au primaire dans la région de la Boucle du Mouhoun malgré la gestion de l'éducation par les collectivités territoriales ? La première question secondaire est intitulée ainsi qu'il suit : qu'est ce qui explique la persistance du déficit en infrastructures scolaires au primaire dans la région de la Boucle du Mouhoun malgré la gestion de l'éducation par les collectivités territoriales ? La deuxième question secondaire de recherche est la suivante : sur la réalisation de la scolarisation primaire universelle, quel alignement existe-t-il entre les objectifs des documents de planification des collectivités territoriales et ceux du ministère en charge de l'éducation nationale ? Notre hypothèse de recherche est intitulée ainsi qu'il suit : dans la région de la Boucle du Mouhoun, la faible appropriation des enjeux de l'éducation par les responsables des collectivités territoriales inhibe la réalisation de la scolarisation primaire universelle.

Pour rendre compte de l'étude, dans une première partie, nous présentons la méthodologie de la recherche. Ensuite, la deuxième partie est consacrée à la présentation des principaux résultats. Enfin, dans la troisième partie une l'analyse des principaux résultats est faite.



1. La méthodologie de la recherche

La théorie de référence pour l'étude est celle du capital humain. Selon KI (2018, p.17) et citant les travaux de Pierre Gravot, le capital humain est un « stock particulier de capacités productives que détient un individu ». Présente dans les pensées économiques, la théorie du capital humain est prise par analogie avec le capital physique. Elle est fondée selon le principe que :

De même qu'un investissement en capital physique permet de produire des flux de biens ou de services pendant de longues années, et donc de créer des revenus qui dépasseront le coût initial d'investissement, de même les êtres humains peuvent investir en eux-mêmes afin de devenir plus productifs de façon permanente au cours de leur vie active. ORIVEL (2005, p.2)

En investissant dans l'école, au-delà des avantages individuels, permet le développement de la collectivité à travers la contribution des produits de l'éducation au développement local.

L'étude adopte une approche mixte avec une démarche hypothético-déductive. Les entretiens réalisés ont conduit à des inductions et/ou des déductions et alignés aux données sur le budget et la réalisation d'infrastructures scolaires. Les outils suivants ont été utilisés : un guide d'entretien semi-directif, une grille de lecture des PCD et du PRD, des canevas de collecte de données sur les infrastructures réalisées par les collectivités territoriales ainsi que le budget de celles-ci consacré au développement de l'offre éducative au primaire.

La période de cinq (05) ans allant de l'année 2017 à 2021 a servi de repère pour la recherche. Cette période a été choisie en référence à la fin du PDSEB en 2021, où le pays ambitionnait atteindre la scolarisation primaire universelle. L'espace géographique concerné par l'étude est la région de la Boucle du Mouhoun. Elle compte six (6) provinces au sein desquels on dénombre quarante-sept (47) communes dont six (06) communes urbaines. L'économie de la région est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage qui occupent environ 90% de la population. A ces principales activités, on y trouve des secteurs d'opportunités, tels que les mines, l'artisanat, la pêche et les services.

Le choix des communes est fait de façon raisonnée. Toutes les communes ont été classées de façon décroissante à partir du TAP atteint en 2018/2019. Année à partir de laquelle les effets de la crise sécuritaire ont fortement détérioré les indicateurs de l'éducation. Le choix a porté sur la commune urbaine et la commune rurale ayant le meilleur TAP et celles qui enregistrent de faible TAP. Les communes urbaines de Toma

et de Solenzo ainsi que les communes rurales de Lankoué et de Douroula ont donc été retenues. En plus de ces communes, la région en tant que collectivité territoriale a été retenue.

2. La présentation des résultats

Les résultats sont issus des informations des plans de développement des collectivités territoriales, des données sur les infrastructures réalisées, du budget de certaines collectivités territoriales ainsi que l'essentiel des entretiens réalisés.

2.1. Les informations des PCD et du PRD consultés.

L'une des exigences de la loi N°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement, est la cohérence entre les différents plans. Les objectifs des plans de développement des collectivités territoriales doivent être alignés à ceux de la politique nationale de développement ainsi qu'à ceux des plans sectoriels. De façon générale, l'ensemble des documents de planification stratégique des collectivités territoriales consultés font référence au document de la politique nationale de développement qui était en vigueur au moment de leur élaboration. Ainsi, la Stratégie de Croissance accélérée et de Développement durable (SCADD) et le Plan national de Développement économique et social (PNDES) ont été cités comme document de référence. La considération de ces documents permet une prise en compte de l'éducation à travers le renforcement du capital humain. Aussi, des activités précises budgétisées au profit de l'éducation ont été relevées dans trois (3) des plans de développement de collectivités territoriales consultés. Toutefois, ces documents ne font pas référence aux plans sectoriels de l'éducation et ne prennent pas en compte les objectifs des plans éducatifs.

2.2. Les données sur les infrastructures réalisées par les collectivités territoriales au profit de l'enseignement primaire.

Le tableau suivant présente le nombre de salles de classe réalisées au profit de l'enseignement primaire sur fonds propres ou de partenaires des collectivités territoriales entre 2017 et 2021.

Tableau : Les salles de classe réalisées au profit de l'enseignement primaire de 2017 à 2021

N°	Collectivités territoriales	Nombre de salles de classe	Sources de financement
1	Commune de Douroula	4	Fonds minier, Coopération Allemande
2	Commune de Lankoué	18	Fonds propres de la commune, FPDCT, Fonds minier, PNGT2, PNDRP
3	Commune de Solenzo	6	Fonds propres de la commune, FPDCT, Fonds minier, PNGT2
4	Commune de Toma	2	Fonds minier
5	Conseil régional	0	-
Total		30	-

Source : les collectivités territoriales concernées



Les salles de classe réalisées concernent l'expansion du système, la résorption des classes sous paillotes, la normalisation d'écoles primaires. Trente (30) salles de classe ont été réalisées entre 2017 à 2021. Les sources de financement de ces réalisations sont variées. En dehors des ressources propres de certaines communes, les fonds miniers ont été mis à profit pour développer l'offre d'enseignement primaire. La région de la Boucle du Mouhoun qui regorge des sites miniers semble décider à faire bénéficier à travers l'accès à l'école, des fruits de l'exploitation minière. Un investissement qui assure un développement du capital humain. Des ressources financières issues de la coopération avec des partenaires au niveau international, les ressources du Fonds permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT), du Programme national de Gestion du Terroir (PNGT) ont été orientées également vers le développement de l'offre éducative au primaire. Aussi, sur la période allant de 2017 à 2021, en dehors des ressources transférées, la commune de Lankoué a consacré environ 16% de son budget au développement de l'éducation.

2.3. Les entretiens avec les responsables des collectivités territoriales.

Les entretiens ont été réalisés avec 03 maires de commune, 02 secrétaires généraux de commune et une secrétaire générale du conseil régional.

Sur la question de l'importance de l'éducation pour l'individu et pour la collectivité, les entretiens ont relevé que les responsables des collectivités territoriales reconnaissent l'importance de l'éducation pour le développement local. Pour eux, le développement de l'éducation a un effet multiplicateur. L'éducation permet à travers l'instruction, une ouverture au monde et favorise le développement des autres secteurs dont l'agriculture. A titre d'exemple, le meilleur emploi des techniques agricoles requiert à bien de niveaux que le praticien sache au moins lire et écrire. De même, les acteurs qui ont bénéficié d'un minimum de connaissance au sein des écoles classiques sont plus enclins aux innovations et aux changements. Au sein des collectivités territoriales, l'éducation permet de disposer d'une masse critique de personnes instruites à même de participer au développement de la localité. Car, pour tenir des rôles de responsable de commission au sein des communes, savoir lire et écrire est indispensable. Ces responsables de commission sont amenés à planifier des actions au profit de la commune, à participer à des rencontres et à laisser des traces écrites du déroulement des activités. Toutefois, certains responsables ne sont pas satisfaits du retour sur investissement fait sur l'éducation au plan collectif. La situation économique de certaines communes contraste souvent avec le nombre de cadres ressortissants de ladite commune. Ces derniers ont tendance à plus investir dans les communes qui les accueillent, y payent leurs impôts et taxes. Ils participent ainsi au développement d'une commune qui n'a peut-être pas contribué à leur instruction.

En ce qui concerne les défis liés à l'accès à l'éducation, les responsables des collectivités territoriales ont évoqué le manque et/ou l'insuffisance des salles de classe et de tables-bancs. En plus de cela, la commune de Douroula est confrontée à un défi de relèvement des effectifs des élèves par classe. La commune connaît une faible adhésion à l'école classique au profit des foyers coraniques.

En rapport avec les plans éducatifs, les responsables des collectivités territoriales ont une faible connaissance de l'existence des documents de planification prenant en compte l'enseignement primaire. Cette faible connaissance inclut la méconnaissance du nom d'un référentiel de développement de l'éducation. En effet, excepté un Maire qui connaît l'intitulé de deux documents de planification stratégique (PDDEB et PDSEB), les autres personnalités enquêtées, font référence au PNDES. De même, les objectifs que le ministère en charge de l'éducation nationale s'est fixé en termes de développement de l'éducation échappent à ces responsables. Par ailleurs, ils affirment ne pas avoir bénéficié de formation sur les avantages à développer l'éducation primaire de façon particulière.

2.4. Les entretiens avec les cadres du ministère en charge de l'éducation nationale.

Les entretiens avec des cadres en charge de la planification et de suivi-évaluation de la DGEES du ministère de l'éducation nationale ont porté sur les attentes du transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales ainsi que du suivi-évaluation de la gestion de l'éducation par les collectivités territoriales.

Il ressort qu'à travers la gestion de l'éducation par les collectivités territoriales, l'État entend assurer un meilleur développement de l'éducation. De façon pratique, il est attendu des collectivités territoriales, une meilleure gestion des ressources de l'éducation qui leur sont transférées. Pour ce faire, le ministère tient des journées de concertation avec les Communes et les Régions. Cela permet de vulgariser des informations utiles pour une meilleure gestion des ressources transférées, de partager les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources transférées et de recueillir les difficultés majeures. Il est également attendu des collectivités territoriales, d'assurer le développement de l'éducation sur fonds propres ou fonds de leurs partenaires au développement. Pour permettre à ces dernières de réaliser cette mission, le ministère apporte son assistance technique et assure le transfert des compétences et des ressources.

Ils font remarquer par ailleurs qu'une évaluation de la contribution des collectivités territoriales au développement de l'éducation n'est pas disponible. Cela ne facilite pas une appréciation objective de la gestion de l'éducation par les collectivités territoriales. Toutefois, à travers la collecte des données sur la gestion des ressources transférées et la tenue des cadres de concertation avec les collectivités territoriales, ils apprécient la



situation selon deux niveaux. D'une part, il y a des collectivités territoriales qui assurent le développement de l'éducation et gèrent de façon convenable les ressources financières qui leur sont transférées. Au sein de ces communes, on reconnaît le leadership du Maire dans cet apport pour l'éducation. D'autre part, il y a des collectivités territoriales dont les actions ne favorisent pas le développement de l'éducation. Car, elles n'arrivent pas à rendre disponible à temps la cantine scolaire, le cartable minimum et n'assurent pas le développement de l'éducation sur fonds propres.

3. Discussion des résultats

Les responsables de collectivités territoriales ont une bonne connaissance des avantages à développer l'éducation de façon générale et l'enseignement primaire de façon particulière. A base d'exemple, les retombées de l'éducation pour l'individu et pour le développement des collectivités territoriales sont énumérées. Pour les communes choisies pour notre étude, deux cas de figure se présentent : les communes où l'adhésion des populations à l'école classique est relativement faible et les communes où l'école s'est développée très tôt. Dans la première situation, ce sont les responsables de la collectivité territoriale qui suscitent l'adhésion des populations à l'école. La nécessité d'avoir des ressortissants capables de lire et écrire pour tenir des rôles au niveau communal, la prise de conscience du rôle des personnes instruites dans la conduite du changement au sein des communautés ont en effet imposé aux conseils municipaux la nécessité de développer l'offre éducative au primaire. Pour les communes ayant un meilleur taux de scolarisation à l'image de Toma et Lankoué, les responsables témoignent des avantages d'avoir un environnement lettré dans la mise en œuvre de projet de développement au sein de la commune. Aussi, l'adhésion de la population à l'éducation est soutenue par les avantages sur le plan pécuniaire, de la prise en charge alimentaire, sanitaire (...) qu'ont tiré les familles des premiers instruits. C'est pourquoi, les collectivités ont réalisé des salles de classe pour offrir la possibilité à des centaines d'enfants de suivre et/ou de poursuivre leur scolarité dans de meilleures conditions. Toutefois, le nombre de salles de classe réalisées varie selon la collectivité territoriale. Cette différence est due, non pas à l'appropriation des enjeux de l'éducation mais au choix des responsables de collectivités territoriales. Ainsi, au sein du conseil régional de la Boucle du Mouhoun, l'option a été faite de participer au développement de l'offre éducative à travers l'acquisition de tables-bancs. Par contre, dans les communes où le référentiel de développement était désuet, des groupes de pression et les urgences conjoncturelles pouvaient donner lieu à une orientation des ressources de la commune vers un secteur autre que l'éducation.

Sur la prise en compte des orientations de la politique sectorielle de l'éducation, les résultats ont montré que les PCD et le PRD consultés n'en font pas cas. Ce qui peut

expliquer la différence entre les objectifs des plans de développement de collectivités territoriales et ceux précisés dans les référentiels de développement de l'éducation. Les collectivités se résolvent à programmer des actions au profit de l'éducation sans se référer à une cible identifiée au niveau national. Aussi, les collectivités territoriales manquent parfois de document de référence pour mettre en œuvre des actions de développement. En effet, les plans communaux de développement une fois à la fin de leur échéance ne sont pas souvent renouvelés à temps. Les grands chantiers de développement sont alors suscités auprès des conseils de collectivité territoriale par le premier responsable avec l'appui de quelques services techniques. Toute chose qui ne permet pas au sein d'une collectivité territoriale d'avoir une vision concertée des secteurs à développer dont celui de l'éducation. De même, dans certains PCD, des actions précises au profit de développement de l'offre éducative ne sont pas précisées.

La comparaison des salles de classe réalisées par les communes montre que les deux extrêmes sont tenus par les communes ayant un fort TAP. En effet, les réalisations des salles de classe au profit de l'enseignement primaire sont au nombre de deux (02) pour la commune urbaine de Toma et dix-huit (18) pour la commune rurale de Lankoué. Les communes à faible TAP ont réalisé dix (10) salles de classe à savoir quatre (4) pour la commune rurale de Douroula et six (6) pour la commune urbaine de Solenzo. Cette réalité se justifie par le fait que les communes de Lankoué, de Douroula et de Solenzo se sont engagées pour combler le déficit en scolarisation. Celle de Toma ayant de fort taux de scolarisation semble consentir peu d'effort au profit de l'offre éducative au primaire. Le Conseil régional, bien qu'ayant une bonne connaissance des enjeux de l'éducation a opté de ne pas réaliser de salles de classe au profit de l'enseignement primaire. Cette réalité témoigne que la réalisation des salles de classe en nombre suffisant ne dépend pas des capacités financières ni des connaissances des enjeux de l'éducation, mais relève plutôt d'un choix.

Les résultats montrent également que les responsables des collectivités territoriales ont une faible connaissance des référentiels de l'éducation. Les PCD et le PRD consultés ne prennent pas en compte les orientations sectorielles de l'éducation notamment la scolarisation primaire universelle. La méconnaissance des objectifs des plans éducatifs et la non prise en compte des orientations sectorielles dans les plans de collectivités territoriales apparaissent comme des facteurs qui limitent les investissements au profit de l'éducation. En effet, l'horizon temporaire fixé dans les plans éducatifs n'étant pas connu des partenaires, retarde la réalisation de la scolarisation primaire universelle. Au regard de ce qui précède, l'on peut déduire que les enjeux de l'éducation favorisent le développement de l'éducation de façon générale mais ne permettent pas la réalisation de salles de classe en nombre suffisant au primaire en vue de la scolarisation primaire universelle telle que voulu dans les plans éducatifs.



Aussi, le ministère en charge de l'Éducation nationale tient des cadres de concertation avec les collectivités territoriales. Ces cadres ne sont pas mis à profit pour sensibiliser les responsables de collectivités territoriales sur les enjeux de l'éducation pour le développement local. L'objectif de ces cadres est d'assurer une bonne gestion des ressources transférées. Or, le renforcement des connaissances de ces responsables sur les avantages à développer l'éducation constitue un atout non seulement pour le développement de l'éducation mais aussi permettra d'assurer une bonne gestion des ressources transférées. De même, ce cadre de concertation qui regroupe environ deux cents (200) participants dans des bassins ne favorise pas l'appropriation des thèmes évoqués.

Conclusion

Pour assurer un meilleur développement du secteur de l'éducation, l'État à la faveur de la décentralisation de 1991 a opté pour une gestion décentralisée de l'éducation. La proximité est identifiée comme facteur pouvant permettre l'amélioration de l'offre éducative surtout au primaire. En plus de cette proximité, la revue de la littérature a permis de conclure que les avantages que procure l'éducation pour l'individu et pour la collectivité sont des motifs pour une collectivité territoriale de développer l'éducation.

Les données et des informations collectées sur le développement de l'offre éducative par les collectivités territoriales ont permis de constater que celles-ci participent au développement de l'offre éducative. Les avantages au plan collectif et individuel, en sont les raisons principales. Toutefois, les responsables des collectivités territoriales ont une faible connaissance des objectifs fixés dans les plans éducatifs. Cette réalité ne favorise pas l'impulsion d'un rythme soutenu dans le développement de l'offre éducative. Ainsi, une communication de proximité, un meilleur suivi-évaluation de la gestion de la politique décentralisée de l'éducation pourraient favoriser en plus des enjeux de l'éducation, l'accès universel à l'éducation soutenu par des actions de maintien.

Références Bibliographique

- AN (1998), Loi 010/98/AN du 21 avril 1998, portant modalité de répartition des compétences entre l'Etat et les autres acteurs de développement. Ouagadougou, Burkina Faso.
- AN (2004), Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. Ouagadougou, Burkina Faso.
- AN (2018), Loi N°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement. Ouagadougou, Burkina Faso.
- AN (2007), Loi 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation. Ouagadougou, Burkina Faso.
- CAMARA Kandia (2015), Bâtir une société du savoir : les enjeux de l'éducation et de la formation Afrique. *Revue géoéconomie* (76), pp. 169-181. doi :10.3917/geoec.076.0169
- Commune de Douroula, (SD). Plan communal de Développement 2019-2023. Douroula.

- Commune de Lankoué (SD). Plan communal de développement de Lankoué 2015-2019.
- Commune de Solenzo (2019), Plan Communal de Développement de Solenzo 2019-2023. Solenzo.
- Commune de Toma (2009). Plan communal Développement de Toma 2010-2014. Toma.
- Conseil régional de la Boucle du Mouhoun (2015), Plan régional de Développement de la région de la Boucle du Mouhoun 2016-2020. Dédougou.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie (2022), Cinquième Recensement Général de la population et de l'habitat du Burkina Faso (2019) : Synthèse des résultats définitifs. Rapport synthèse, Ouagadougou.
- KABORE, Amado (2013). Histoire des politiques éducatives dans l'éducation de base au Burkina Faso de 1960 à 2014. Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies, Université de Ouagadougou, Département d'Histoire et Archéologie, Ouagadougou.
- KI, Boureima Jacques (2018). Planification et gestion de l'éducation : le financement. Beau Bassin : Editions universitaires européennes.
- Ministère de l'Économie et des Finances (2009), Monographie de la région de la Boucle du Mouhoun. Comité national du Recensement, Ouagadougou.
- Ministère de l'éducation Nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (2018), bilan annuel du mécanisme de suivi conjoint MENA/Communes de la mise en œuvre des compétences transférées aux communes au titre de l'année 2018. Ouagadougou.
- Ministère de l'éducation Nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (2021). Annuaire statistique de l'enseignement primaire 2020/2021. Ouagadougou.
- Ministère de l'éducation Nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (2021). Plan stratégique de développement de l'éducation de Base et de l'Enseignement secondaire (PSDEBS) 2021-2025. Ouagadougou.
- Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (2012), Programme de Développement stratégique de l'Education de Base (PDSEB) 2012-2025. Ouagadougou.
- ORIVEL François (2005), Les économistes et l'éducation. Bourgogne, France. HAL Id: halshs-00086036 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00086036>.